



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°AO/Z00/DBA/040/2024

**FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT DE SERVEURS ORACLE DATABASE APPLIANCE À LA
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

AVRIL 2024

PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Préambule

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) états membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), basé à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) installé à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES

I.1. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du dossier d'appels d'offres.

Toutefois, les entreprises suspendues ou impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ainsi que toute pratique collusoire, frauduleuse ou coercitive, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel d'offres.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

I.2. Frais de soumission

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler ou de les rembourser, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.3. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

I.4. Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

I.5. Langue de soumission

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

I.6. Groupement

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document, dont l'absence dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

I.7. Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, elle ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat.

I.8. Conformité des offres

Toute soumission qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité.

I.9. Evaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité administrative et technique, ainsi qu'à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

I.10. Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, son offre sera rejetée au profit du soumissionnaire classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

I.11. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre ressortira la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale n'achète les biens qu'à l'état neuf. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état du bien livré et de prouver son origine.

Avant l'attribution du marché, la BCEAO se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure.

Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de toute offre, à la discrétion de la BCEAO.

I.12. Publication des résultats et notification provisoire du marché

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

I.13. Confidentialité

Dans le cadre de la mission, chaque partie devra s'engager à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le fournisseur sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution du marché ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le fournisseur ne pourra les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le fournisseur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution du marché ou à la date de sa prise d'effet, les documents, rapports et données ainsi que toutes autres informations qu'elle juge confidentielles.

I.14. Assurance

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

I.15. Litiges et contestations

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES

II.1. Objet du marché

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture de matériel et des prestations de services devant permettre à la BCEAO de :

- renouveler ses équipements Oracle Database Appliances (ODA) ;
- migrer l'ensemble de ses environnements (production, test et recette) sur les nouvelles infrastructures à livrer.

II.2. Allotissement

Le présent appel d'offres comprend un (1) lot unique pour lequel les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale.

L'offre devra obligatoirement inclure les prestations de services associées au déploiement des composants matériels et logiciels proposés (installation, configuration et intégration dans l'infrastructure existante) ainsi qu'un transfert de compétences aux équipes internes.

II.3. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

II.4. Options

Il convient de noter que les spécifications techniques énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

II.5. Variantes

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

II.6. Présentation des soumissions

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

II.7. Lettre de soumission

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

II.8. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe 2** ;
 - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
 - le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
 - la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2021, 2022 et 2023) ;
 - l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.
-

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

II.9. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- le formulaire de conformité technique joint à l'**annexe 3** dûment rempli ;
- des spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance des équipements matériels et logiciels conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- une formulation d'avis ou de remarques ;
- un planning prévisionnel d'exécution détaillé ;
- une stratégie de déploiement en mode "bare metal" des nouveaux ODA ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) et qui participeront effectivement au déploiement.
- la liste, du contenu, et des objectifs des formations proposées pour accompagner le déploiement ;
- une communication de toute autre information technique jugée utile.

II.10. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures ;
- le coût annuel des services d'assistance et support (mise à jour, réparation) ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus comprennent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
- tous frais nécessaires non explicitement cités.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévus dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

NB : L'absence de prix unitaires des équipements et licences proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.

II.11. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celle-ci.

II.12. Date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **lundi 29 avril 2024 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre : **“FOURNITURE ET DÉPLOIEMENT DE SERVEURS ORACLE DATABASE APPLIANCE A LA BCEAO”**.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

II.13. Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

II.14. Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

II.15. Lieu de livraison

La livraison des équipements se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2020 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

PAYS	Lieu de livraison	Quantité	ADRESSES
SENEGAL	Agence Principale de Dakar	1	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45
SENEGAL	Siège	2	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 3108 Dakar Tél. : (221) 33 839 05 00
CÔTE D'IVOIRE	Agence Principale d'Abidjan	1	Angle Boulevard Botreau Roussel – Avenue Abdoulaye FADIGA Boîte postale - Ville : BP 1769 Abidjan Tél : (225) 20 20 85 00

II.16. Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon les modalités ci-après :

- réception provisoire, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat de leur bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

II.17. Modalités de paiement

En cas d'attribution du marché, les modalités de règlement sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

II.18. Agrément

Les soumissionnaires devront fournir, dans leurs offres, une attestation pour chaque fabricant de matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation.

Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.

II.19. Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions logicielles en date. Ils devront tous disposer de la garantie constructeur, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

A cet égard, les fournisseurs devront préciser dans leurs offres, la durée de la garantie de base et faire une offre pour porter à cinq (5) ans la durée totale de la garantie. En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date effective de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison dûment signés par les parties. Le non-respect de cette clause constitue un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations effectuées durant la période de référence (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.).

La Banque Centrale appliquera une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un (1) an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

II.20. Formation et transfert de compétences

Les soumissionnaires devront inclure dans leurs offres les formations qu'ils jugent pertinentes pour une montée en compétences d'une équipe de cinq (5) personnes de la BCEAO sur la solution proposée.

Ces formations devront être accompagnées d'une offre financière détaillée. Le contenu ainsi que les objectifs visés devront en outre être clairement exposés.

II.21. Actualisation des offres

Au regard des évolutions technologiques, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour les prendre en compte si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

II.22. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires indiquées comme ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

Les soumissionnaires établis en dehors de la zone UMOA sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

II.23. Retrait, substitution et modification des offres

Avant la date limite de dépôt des offres, tout candidat peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité.

La modification ou l'offre de remplacement correspondante devra être jointe à la notification écrite.

Les enveloppes devront porter clairement, selon le cas, la mention « RETRAIT », « OFFRE DE REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ».

DEUXIÈME PARTIE : CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La BCEAO envisage le renouvellement de ses Oracle Database Appliances (ODA), conformément aux spécifications techniques ci-après.

III.1 – Présentation de l'existant

Le Système d'Information de la BCEAO repose essentiellement sur des centres de données répartis sur deux (2) sites : un site principal et un site secondaire. Ces deux sites sont interconnectés par une boucle en fibre optique à travers laquelle les systèmes de stockage sont répliqués de manière synchrone.

Sur chacun de ces sites se trouve une infrastructure virtuelle reposant sur des hôtes « VMware ESXi ». Ces hôtes hébergent, entre autres, les serveurs d'applications accédant aux bases de données Oracle. Le site principal est le site de production. Les bases de données de production hébergées sur l'ODA de ce site sont répliquées vers le site secondaire via Oracle Dataguard.

L'ODA du site secondaire peut néanmoins héberger une base primaire, suite à un switchover/failover dataguard.

Les sauvegardes des bases de données ORACLE se font actuellement selon le workflow suivant :

1. Sauvegardes RMAN quotidiennes sur les disques locaux des ODA.
2. Copie quotidienne des backupsets RMAN sur des appliances DataDomain via le logiciel de sauvegarde Networker.

III.1.1. Descriptif

Sites	Équipements
Site principal	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 Oracle Database Appliance X7-2-HA déployé en mode bare metal ● 5 disques SSD de 3.2 To + 4 disques SSD de 800 Go ● Connexion SAS. ● Oracle Database Appliance Software 19.10.0.0.0 ● Bases de données 11.2.0.4.0, 12.2.0.1.0, et 19.0.0.0.0 RAC et/ou standalone avec Dataguard Déployé
Site secondaire	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 Oracle Database Appliance X7-2-HA déployé en mode bare metal ● 5 disques SSD de 3.2 To + 4 disques SSD de 800 Go ● Connexion SAS. ● Oracle Database Appliance Software 19.10.0.0.0 ● Bases de données 11.2.0.4.0, 12.2.0.1.0 et 19.0.0.0.0 RAC et/ou standalone avec Dataguard Déployé

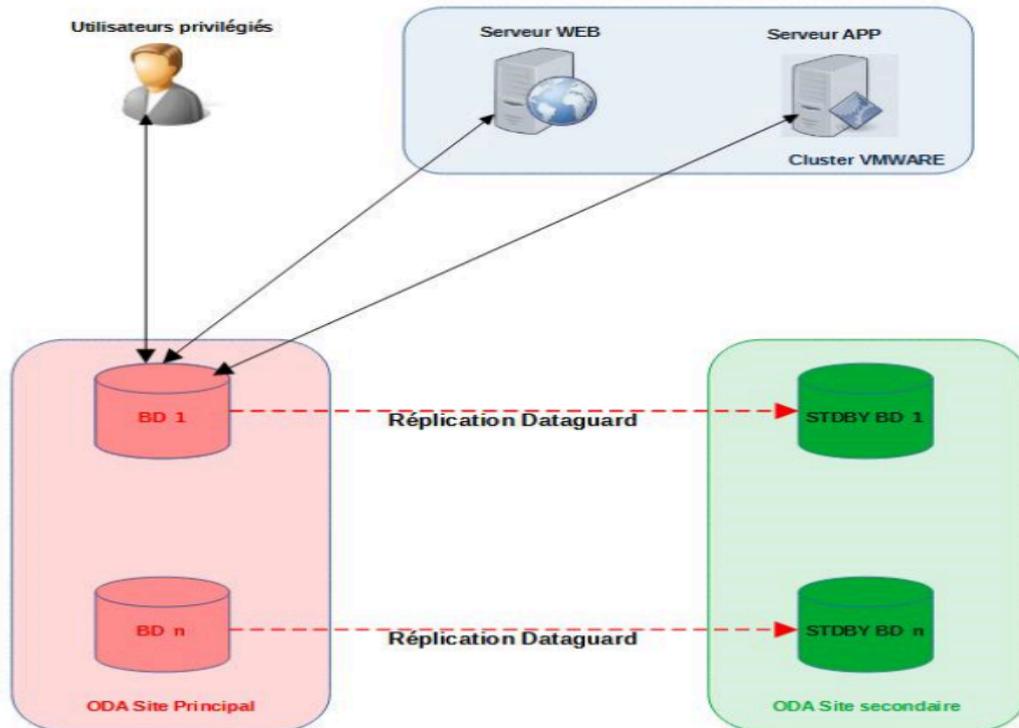
III.1.2. Architecture actuelle

Le schéma ci-dessous résume l'architecture de réplication actuellement déployée.

L'ODA héberge exclusivement des bases de données, auxquelles accèdent via le LAN des utilisateurs privilégiés ainsi que des serveurs d'applications hébergés dans un cluster VMware.

Le site nominal de production est le site principal. Dataguard est utilisé pour la réplication des données de l'ODA du site principal vers l'ODA du site secondaire.

Au besoin, les chaînes de connexion des serveurs d'applications sont mises à jour manuellement lors d'un switchover Dataguard.



Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la répartition des bases de données Oracle, par version.

VERSION	RAC	DATAGUARD	Qté
19.0.0.0.0	oui	oui	4
19.0.0.0.0	non	oui	1
11.2.0.4.0	non	oui	1
11.2.0.4.0	oui	oui	1
12.2.0.1.0	non	oui	1
			8

NB : Cette liste est indicative et ne tient pas compte des environnements de test/recette et pourrait faire l'objet d'ajustement au moment de la mise en œuvre.

III.2. Spécifications techniques attendues

Le modèle ciblé par la BCEAO est l'ODA X10-L. Toutefois, le soumissionnaire est invité à mettre à jour son offre si un modèle plus récent est disponible au moment de la soumission.

En outre, le soumissionnaire est libre de proposer en option un autre modèle de produit ODA qu'il estime adapté aux besoins de la Banque. Cette offre optionnelle devra être accompagnée d'une argumentation technique solide justifiant sa pertinence et son adéquation aux spécifications requises.

La BCEAO envisage l'acquisition de quatre (4) ODA X10-L ainsi que trois (3) licences pour Processor Oracle Database Enterprise Edition, Oracle Diagnostic Pack, Oracle Tuning Pack et Oracle Advanced Compression.

Chaque ODA devra avoir une capacité nette de stockage cible de 21 To, configurée en Double Mirroring. De plus, les quatre (4) ODA devront être dotés d'un nombre suffisant d'interfaces réseau pour permettre une séparation physique des flux de production et de sauvegarde.

La solution proposée devra également répondre aux spécifications techniques, ci-après :

- les ODA devront être déployés en mode "bare metal" avec la dernière version stable d'Oracle Database Appliance Manager ;
- la garantie d'une compatibilité avec Dataguard, Oracle E-Business Suite (version 12.2.4 ou ultérieure) ainsi que les versions de bases de données supérieures ou égales à 11.2.0.4 ;
- l'activité transactionnelle des bases de données devra être supervisée par les Appliances Guardium existantes de la BCEAO.

Un test de bon fonctionnement sera obligatoire avant l'acceptation définitive de la solution. Ce test sera réalisé selon un cahier de tests élaboré conjointement par la BCEAO et le soumissionnaire retenu. La réussite de ce test sera déterminante pour l'obtention des recettes provisoire et définitive.

III.3. Prestations requises

Il est attendu du soumissionnaire les prestations, ci-après :

- installation et configuration sur place (**sans accès distant autorisé**) des composantes matérielles et logicielles de manière optimisée et sécurisée, avec documentation et justification de cette optimisation et sécurisation ;
- configuration pour l'intégration des ODA aux outils de sécurité, de sauvegarde et de supervision de la Banque : Datadomain, Guardium, Qradar, Networker, Oracle Enterprise Manager Cloud Control 13c et ZABBIX ;
- fourniture des formations nécessaires (ateliers adaptés à l'environnement de la BCEAO et formations officielles d'Oracle) pour une prise en charge autonome de la solution par l'équipe de la BCEAO ;
- proposition et mise en œuvre d'une politique de sauvegarde des bases de données Oracle combinant les sauvegardes incrémentielles et complètes, en tenant compte des spécificités du *multitenancy* ;
- mise à disposition de la BCEAO de la procédure détaillée utilisée pour la migration ;
- transfert de compétences aux administrateurs systèmes et de bases de données de la Banque.

Le soumissionnaire est également invité à proposer en option un forfait de 10 jours/homme pour la réalisation de services éventuels que la BCEAO pourrait utiliser dans l'année suivant le déploiement de la solution.

TROISIÈME PARTIE : ANNEXES**ANNEXE 1 : Lettre de soumission**

(à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture et déploiement de serveurs Oracle Database Appliance à la BCEAO

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire*(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)*

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	2020	2021	2022	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

ANNEXE 3 : Formulaire de conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
Caractéristiques techniques	Fourniture de quatre (4) ODA avec une capacité nette de stockage cible de 21 To, configurée en Double Mirroring		
	Fourniture de trois (3) licences processor Oracle Database Enterprise Edition		
	Fourniture de trois (3) licences processor Oracle Diagnostic Pack		
	Fourniture de trois (3) licences processor Oracle Tuning Pack		
	Fourniture de trois (3) licences processor Oracle Advanced Compression		
	Nombre suffisant d'interfaces réseau pour permettre une séparation physique des flux de production et de sauvegarde		
	ODA déployés en mode "bare metal" avec la dernière version stable d'Oracle Database Appliance Manager		
	Garantie d'une compatibilité avec Dataguard, Oracle E-Business Suite (version 12.2.4 ou ultérieure) ainsi que les versions de bases de données supérieures ou égales à 11.2.0.4		
	Durée de la garantie de base et étendue fixée à cinq (5) ans.		
	Activité transactionnelle des bases de données supervisée par les		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	Appliances Guardium existantes de la BCEAO		
	Installation et configuration sur place (sans accès distant autorisé) des composantes matérielles et logicielles de manière optimisée et sécurisée, avec documentation et justification de cette optimisation et sécurisation		
	Configuration pour l'intégration des ODA aux outils de sécurité, de sauvegarde et de supervision de la Banque : Datadomain, Guardium, Qradar, Networker, Oracle Enterprise Manager Cloud Control 13c et ZABBIX		
	Fourniture des formations nécessaires (ateliers adaptés à l'environnement de la BCEAO et formations officielles d'Oracle) pour une prise en charge autonome de la solution par l'équipe de la BCEAO		
	Proposition et mise en œuvre d'une politique de sauvegarde des bases de données Oracle combinant les sauvegardes incrémentielles et complètes, en tenant compte des spécificités du multitenancy		
	Mise à disposition de la BCEAO de la procédure détaillée utilisée pour la migration		

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)	Numéro de page dans l'offre technique (À renseigner)
	Transfert de compétences aux administrateurs systèmes et de bases de données de la Banque		
	Proposition en option d'un forfait de 10 jours/homme pour la réalisation de services éventuels que la BCEAO pourrait utiliser dans l'année suivant le déploiement de la solution		

ANNEXE 4 : Formulaire de Décomposition offre financière

(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :
